



Guide concernant le certificat d'urbanisme

Guide concernant le certificat d'urbanisme



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Se connecter | Accéder au site pour les entreprises

Rechercher sur le site

Actualité de vos droits et démarches | Fiches pratiques par événement de vie | Fiches pratiques par thème | Démarches et outils | Annuaire de l'administration | Contacter Service-Public.fr

[l'aide les services publics à s'améliorer : je donne mon avis avec services publics](#)

Accueil > Logement > Autorisation d'urbanisme > Certificat d'urbanisme (CU)

FR - Français

Certificat d'urbanisme (CU)

Verifié le 23 avril 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Premiers ministres, Ministre chargé de l'urbanisme)

Vous souhaitez acheter un terrain à bâtir ou construire une maison ? Vous souhaitez faire une donation ?

Il est recommandé de demander à la mairie un certificat d'urbanisme (CU) avant d'effectuer une de ces opérations.

Le CU est un **document d'information** sur les règles d'urbanisme applicables à un terrain. Ce n'est **pas** une autorisation d'urbanisme.

Il existe **2** types de certificat d'urbanisme : le **CU d'information** (de type A) et le **CU opérationnel** (de type B).

Si vous n'avez **pas encore de projet** de construction sur le terrain, vous pouvez demander un CU d'information. Il est le seul à transmettre aux services d'urbanisme en ligne, par email, par fax et par

Pour obtenir des informations sur le certificat d'urbanisme rendez-vous sur le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1633>

Guide concernant le certificat d'urbanisme



The screenshot shows a navigation menu with two tabs: 'CU d'information' and 'CU opérationnel'. Below the tabs is a section titled 'La démarche par étapes' with a 'Tout déplier' link. A list of six steps is displayed, each with a blue circular icon containing a white number and a dropdown arrow.

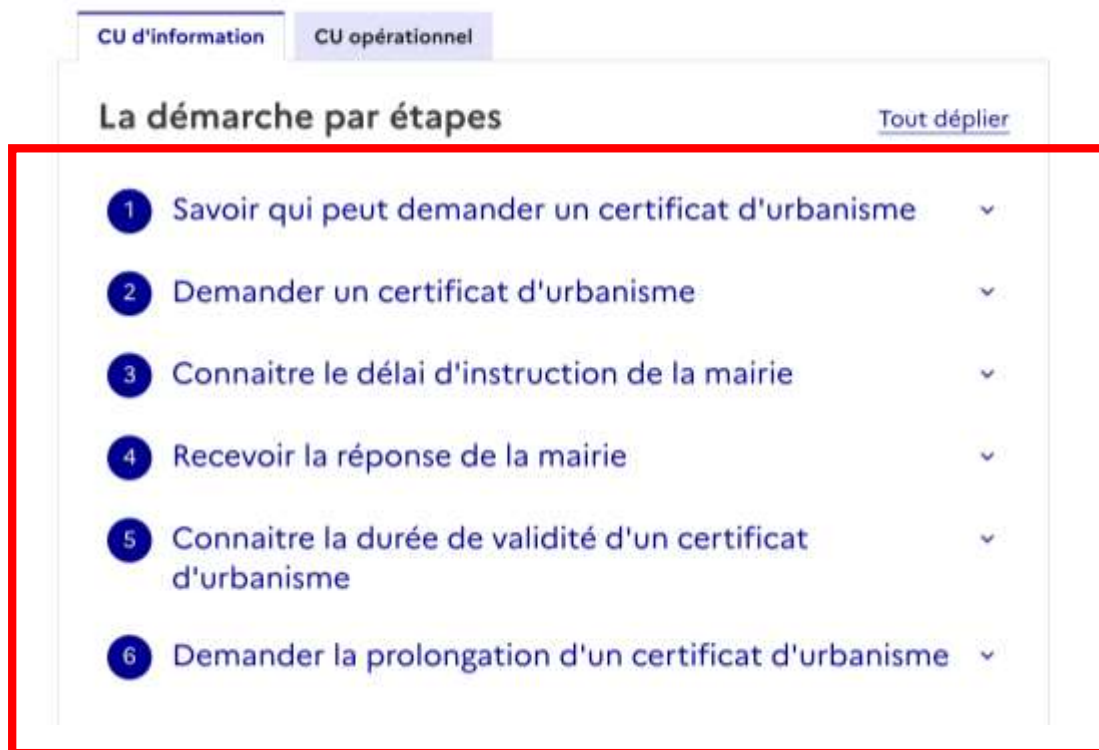
CU d'information CU opérationnel

La démarche par étapes [Tout déplier](#)

- 1 Savoir qui peut demander un certificat d'urbanisme
- 2 Demander un certificat d'urbanisme
- 3 Connaitre le délai d'instruction de la mairie
- 4 Recevoir la réponse de la mairie
- 5 Connaitre la durée de validité d'un certificat d'urbanisme
- 6 Demander la prolongation d'un certificat d'urbanisme

Après avoir lu le descriptif du certificat d'urbanisme et de ses types sélectionnez celui que vous recherchez.

Guide concernant le certificat d'urbanisme



The screenshot shows a website interface with two tabs: 'CU d'information' and 'CU opérationnel'. Below the tabs is a section titled 'La démarche par étapes' with a 'Tout déplier' link. A red rectangular box highlights the list of six steps:

- 1 Savoir qui peut demander un certificat d'urbanisme
- 2 Demander un certificat d'urbanisme
- 3 Connaître le délai d'instruction de la mairie
- 4 Recevoir la réponse de la mairie
- 5 Connaître la durée de validité d'un certificat d'urbanisme
- 6 Demander la prolongation d'un certificat d'urbanisme

Pour finir, choisissez la démarche que vous recherchez et suivez les instructions du site.